



Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 6 mai 2013, à 19 h à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette

Richard Strasbourg

Guy Roy

Absence motivée : madame la conseillère Judith Larin et monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 avril 2013
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Renouvellement du contrat de monsieur Paul St-Louis au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - 5.3 Engagement au poste d'adjointe administrative
 - 5.4 Demande de permis de boisson – monsieur Daniel Dupuis
 - 5.5 Demande d'un stage en milieu de travail – « bureau administratif »
 - 5.6 Demande d'appui pour un projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon
 - 5.7 Objection à la réduction du service paramédical dans la MRC de Papineau et demande d'augmentation du service
 - 5.8 Mandat pour faire la reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.9 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
 - 5.10 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
 - 5.11 Entente entre le Cercle des Fermières de Montpellier et la Municipalité de Montpellier



6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

- 6.1.1 Rapport — Travaux publics
- 6.1.2 Octroi du contrat de remplacement d'une conduite d'eau potable
- 6.1.3 Autorisation de raccordement au réseau d'aqueduc – matricule 0980-07-6887

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

- 6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement
- 6.2.2 Demande de dérogation mineure - matricule 0880-95-6709
- 6.2.3 Demande de dérogation mineure - matricule 1080-47-1582
- 6.2.4 Embauche de madame Liane Poirier – Stagiaire en environnement de l'Université de Sherbrooke, comme agente de sensibilisation en environnement
- 6.2.5 Inscription à une formation de la COMBEQ

6.3 Incendie – Sécurité publique

- 6.3.1 Rapport — Service des incendies
- 6.3.2 Embauche de monsieur André Beaulieu à titre de pompier

6.4 Loisirs et culture

- 6.4.1 Octroi d'une subvention de 1 200 \$ à l'Association de Chasse et Pêche Alouette
- 6.4.2 Octroi d'une subvention au Club Quad : 250 \$
- 6.4.3 Octroi d'une subvention au Club de motoneigistes : 250 \$
- 6.4.4 Achat d'un quai pour le Comité loisirs Plein air lac Croche

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Remerciements et félicitations aux employés et aux bénévoles pour leurs efforts de prévention et de réfection lors de la crue des eaux

7.2 Projet de partenariat pour l'embellissement de la rue Principale

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. MOMENT DE RECUEILLEMENT

13-05.80

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.81

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



5. ADMINISTRATION ET FINANCES

13-05.82

5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-05.82** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 mars au 26 avril 2013, totalisant 170 220,76 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 avril 2013, totalisant 53 487,03 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

13-05.83

5.2 Renouvellement du contrat de monsieur Paul St-Louis au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite renouveler le contrat de monsieur Paul St-Louis au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE le contrat de monsieur Paul St-Louis au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit renouvelé aux mêmes conditions sous réserve d'une augmentation de salaire de deux pour cent (2 %), et ce rétroactivement au 4 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.84

5.3 Engagement au poste d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative était vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel de candidatures, suivi d'entrevues de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Priscilla Maurice a été retenue par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le Conseil entérine l'embauche de madame Priscilla Maurice à titre d'adjointe administrative à raison de 35 heures semaines aux conditions établies entre les parties. La date de l'embauche est le 15 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.85

5.4 Demande de permis de boisson – monsieur Daniel Dupuis

CONSIDÉRANT la demande d'appui pour obtenir un permis de boisson pour le party annuel « Sur les traces du Méchoui » les 26, 27 et 28 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy



ET RÉSOLU QUE suite à une vérification et une recommandation du directeur du Service des incendies, la Municipalité ne s'oppose pas à la demande de permis de boisson de monsieur Daniel Dupuis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.86

5.5 Demande d'un stage en milieu de travail – « bureau administratif »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de stage en milieu de travail – « bureau administratif »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier accepte l'offre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de prendre un stagiaire sans frais pour la Municipalité et ce, pour une durée de (3) trois semaines.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.87

5.6 Demande d'appui pour un projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la ministre de la Famille le 7 février 2013 pour la création de 15 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs à l'enfance au cours des trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées du 14 février au 14 juin 2013;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet initial à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT le nombre de places qui seront attribuées pour la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi avec les responsables du ministère de la Famille qu'une demande distincte de la Municipalité de Montpellier n'aurait aucune chance d'être accueillie favorablement pour l'appel de projets en cours;



CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour notre communauté;

CONSIDÉRANT notre politique familiale et notre démarche Municipalité amie des aînés adoptée le 5 mars 2013;

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu avec les membres du comité pour déposer une nouvelle demande pour un CPE;

CONSIDÉRANT l'importance que le projet reçoive l'appui de la MRC et des municipalités avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la Municipalité de Ripon, d'implanter un CPE sur son territoire sachant que ce projet comblerait un besoin pour notre communauté.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.88

5.7 Objection à la réduction du service paramédical dans la MRC de Papineau et demande d'augmentation du service

CONSIDÉRANT la réduction du service paramédical annoncée pour la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE plutôt que d'avoir à subir une réduction du service, les citoyens de la MRC de Papineau devraient plutôt avoir droit à une augmentation du service, compte tenu des distances et des délais d'intervention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier s'oppose à la réduction du service paramédical dans la MRC de Papineau et demande plutôt une augmentation du service;



ET DE PLUS, appuie la position de la Fraternité des Paramédics de l'Outaouais et demande :

- l'ajout d'une ressource paramédicale présente 24/24 heures;
- l'ajout d'une ressource paramédicale présente 19/24 heures;
- et la bonification du service dans l'Outaouais, notamment dans la MRC de Papineau, sans diminuer le service dans d'autres municipalités.

ET, enfin, fasse parvenir copie de la présente résolution au ministre de la Santé, à l'Agence de la santé régionale, à la MRC de Papineau et à la Fraternité des Paramédics de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.89

5.8 Mandat pour faire la reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la firme CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée par le ministre délégué aux Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.90

5.9 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE la firme CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée pour le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.91

5.10 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a déposé le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2013, tel que requis par le *Code municipal*.



13-05.92

5.11 Entente entre le Cercle des Fermières de Montpellier et la Municipalité de Montpellier

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Montpellier a obtenu une subvention pour acheter du matériel informatique et des logiciels, et pour donner des cours sur l'utilisation d'ordinateur à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Montpellier et la Municipalité ont convenu verbalement que le matériel informatique pourrait être installé dans la bibliothèque municipale et que les cours pourraient être suivis à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il convient qu'une entente écrite soit signée à cet effet par les deux parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

ET QUE monsieur le maire soit autorisé à signer une entente avec le Cercle des Fermières de Montpellier au nom de la Municipalité pour que le Cercle installe ses ordinateurs et donne ses cours à la bibliothèque et que son matériel informatique puisse aussi servir aux usagers de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois d'avril 2013 a été déposé au Conseil.



13-05.93

6.1.2 Octroi du contrat de remplacement d'une conduite d'eau potable

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la conduite d'eau potable entre la station de pompage et le bassin de réserve d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions déposées par des entrepreneurs spécialisés dans le forage unidirectionnel en date du 24 avril dernier;

CONSIDÉRANT le dépôt de trois soumissions, soit :
la société Foraction au montant de 25 524,45 \$ avec les taxes applicables;
la société Forage G.R. Axxis inc., au montant de 29 433,60 \$ avec les taxes applicables;
et la société Excavation Loïselle inc., au montant de 12 900,20 \$ avec les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie le contrat de remplacement de la conduite d'eau potable entre la station de pompage et le bassin de réserve d'eau à la compagnie Excavation Loïselle inc., au montant de 12 900,20\$ avec les taxes applicables et ce suite au rapport d'analyse des soumissions émis par la firme d'ingénieur Laurin – Ryan, SENC.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.94

6.1.3 Autorisation de raccordement au réseau d'aqueduc – matricule 0980-07-6887

CONSIDÉRANT la demande reçue à nos bureaux le 2 mai 2013 pour le raccordement au réseau d'aqueduc pour la future propriété portant le matricule 0980-07-6887;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier autorise monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à effectuer les travaux de raccordement au réseau d'aqueduc existant;

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2013 a été déposé au Conseil.

13-05.95

6.2.2 Demande de dérogation mineure - matricule 0880-95-6709

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée le 6 mars 2013 concernant la construction d'un bâtiment de type hangar à des fins non commerciales dans les zones 25M et 27H alors que le règlement 12-2000 l'interdit;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est demandée pour la propriété sise au 2, rue Fernand-Deschatelets, portant sur une partie du lot P 3, rang IX, canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

CONSIDÉRANT les avis public émis et la séance publique de consultation ayant eu lieu le 6 mai à 19 h, à la salle de la mairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

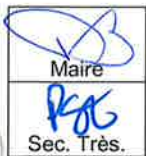
ET RÉSOLU QUE la présente demande de dérogation mineure soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.96

6.2.3 Demande de dérogation mineure - matricule 1080-47-1582

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée le 15 mars 2013 concernant la construction d'un garage attenant à la résidence d'une superficie de plus de 50 % de l'aire habitable du bâtiment principal alors que le règlement 12-2000, article 7.1.7, l'interdit;



CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est demandée pour la propriété sise au 6, rue Florence, portant sur une partie du lot P 3-8 et P 3-9, rang X, canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

CONSIDÉRANT les avis public émis et la séance publique de consultation ayant eu lieu le 6 mai à 19 h, à la salle de la mairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE la présente demande de dérogation mineure soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.97

6.2.4 Embauche de madame Liane Poirier – Stagiaire en environnement de l'Université de Sherbrooke comme agente de sensibilisation en environnement

CONDIDÉRANT le mandat de la stagiaire comme agente de sensibilisation en environnement;

CONDIDÉRANT QUE pour l'exécution de ce mandat, il convient d'accorder à l'agente de sensibilisation en environnement les pouvoirs d'inspection et de visite des propriétés au même titre que ceux attribués à l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE la stagiaire en environnement, madame Liane Poirier, détienne les mêmes pouvoirs d'inspection que ceux qui sont accordés à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adoptée à l'unanimité.



6.2.5 Inscription à une formation de la COMBEQ

CONSIDÉRANT QU'il y aura une formation de la COMBEQ sur le règlement Q2-r 22 à Mont-Laurier les 8 et 9 mai prochains au coût 660 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette formation porte directement sur le travail de l'aide-inspectrice municipale et que cette formation sera un atout pour l'aide-inspectrice;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier autorise madame Johanne Lirette, aide-inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, à participer à cette formation au coût de 660 \$, plus les frais de kilométrage et d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport – Service des incendies

Le rapport du Service des incendies pour le mois d'avril 2013 a été déposé au Conseil.

13-05.99

6.3.2 Embauche de monsieur André Beaulieu à titre de pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur André Beaulieu à titre de pompier pour certaines tâches non reliées à l'attaque à l'occasion d'interventions de ce Service ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'embauche de monsieur André Beaulieu à titre de pompier aux conditions énoncées dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



6.4 Loisirs et culture

13-05.100

6.4.1 Octroi d'une subvention de 1 200 \$ à l'Association de Chasse et Pêche Alouette

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 1 200 \$ à l'Association de Chasse et Pêche Alouette a été prévue au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine le paiement d'une subvention de 1 200 \$ qui a été fait à l'Association de Chasse et Pêche Alouette;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02.190.10.996.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.101

6.4.2 Octroi d'une subvention au Club Quad

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 250 \$ au Club Quad a été prévue au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine le paiement d'une subvention de 250 \$ qui a été fait au Club Quad;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02.190.10.996.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.102

6.4.3 Octroi d'une subvention au Club de motoneigistes

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 250 \$ au Club de motoneigistes a été prévue au budget 2013;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine le paiement d'une subvention de 250 \$ qui a été fait au Club de motoneigistes;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02.190.10.996.

Adoptée à l'unanimité.

13-05.103

6.4.4 Achat d'un quai pour le Comité loisirs Plein air lac Croche

CONSIDÉRANT QUE le quai du lac Croche qui sert à la pêche, particulièrement pour les jeunes, est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE le bail du ministère des Ressources naturelles pour le site récréo-touristique du lac Croche est attribué à la Municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE le développement du site récréo-touristique du lac Croche a été retenu comme troisième priorité de développement à l'issue de l'exercice d'animation locale tenu en novembre 2012;

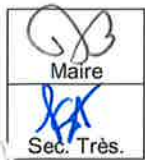
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier achète un quai de 8 pieds par 20 pieds selon l'offre de service de Centre nautique lac Simon Itée pour un montant total de 6 675,36 \$, taxes incluses;

ET QUE pour cet achat, un montant de 3 100 \$ soit prélevé au poste budgétaire 02 70 191 970 et un montant de 2 998 \$ soit prélevé à même l'excédent non affecté du poste 55 991.

Adoptée à l'unanimité.



7. AFFAIRES NOUVELLES

13-05.104

7.1 Remerciements et félicitations aux employés et aux bénévoles pour leurs efforts de prévention et de réfection lors de la crue des eaux

Monsieur le maire Pierre Bernier indique que depuis trois ans, la Municipalité et ses services de sécurité incendie et des travaux publics font des efforts pour prévenir au mieux les situations d'urgence et pour y réagir avec le plus de rapidité possible quand elles surviennent. Le personnel de la Municipalité a été mis en alerte plusieurs jours avant la crue des eaux pour s'assurer que les cours d'eau n'étaient pas obstrués. Des bénévoles et des employés de la Municipalité ont suivi l'évolution de la crue des eaux et ont pu réagir rapidement pour empêcher des dégâts à des propriétés et pour les limiter à d'autres, notamment dans le secteur du ruisseau et du lac Schryer. Ils ont aussi pu découvrir en pleine nuit une faille profonde sur le chemin du Crique-à-la-Roche, et fermer ce chemin en pleine nuit pour éviter qu'un grave accident survienne. Les dispositions ont été prises rapidement avec l'entrepreneur et le chemin a été réouvert tôt le matin.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal félicite les bénévoles et les employés suivants qui ont exécuté un travail formidable pour assurer la protection des biens et des personnes avant et pendant la crue des eaux :

Service de sécurité incendie :

Monsieur Denis Levasseur, madame Audrey Allard, madame Cynthia Lalonde, monsieur Jonathan Lalonde, monsieur Michel Poulin, monsieur Mathieu Robson, monsieur Maxime Proulx, monsieur Marc St-Denis et monsieur André Beaulieu.

Service de travaux publics :

Monsieur Gilbert Brosseau et monsieur Jean-Martin Gareau

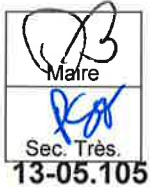
Conseiller municipal :

Monsieur le conseiller Marcel Bissonnette et monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

Citoyen bénévole :

Merci spécial à monsieur Gilbert Anka.

Adoptée à l'unanimité.



7.2 Projet de partenariat pour l'embellissement de la rue Principale

CONSIDÉRANT le partenariat avec la MDJ, l'Association des loisirs de Montpellier, Prévention César pour l'embellissement de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

QUE la Municipalité de Montpellier accepte de se porter partenaire avec l'Association des loisirs de Montpellier, Prévention César et l'Alliance alimentaire Papineau dans l'élaboration d'actions pour l'embellissement de la rue Principale à Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC

13-05.106 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Bernier, maire

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.